# **5.3** Salaire minimum - Coût du travail

Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, le montant mensuel brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) est de 1 425,7 euros pour 151,67 heures de travail. Le taux horaire du Smic est ainsi revalorisé de 2 % sur 6 mois : 1,4 % au titre de l'inflation intervenue depuis la précédente revalorisation de janvier 2012 et 0,6 % au titre d'un « coup de pouce » supplémentaire. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 38 %, passant de 6,83 euros en 2002 à 9,40 euros en 2012. Le minimum mensuel garanti de la fonction publique s'élève à 1 426 euros bruts au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2011, 1,7 million de salariés (hors apprentis et intérimaires) des entreprises du secteur concurrentiel bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 11,1 % des salariés de ces entreprises. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> décembre 2011 est supérieure de 0,5 point à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (et supérieure de 1,3 point à celle du 1<sup>er</sup> janvier 2010). Cette légère progression succède à une diminution régulière de la proportion des bénéficiaires de la revalorisation du Smic entre 2005 et 2010 (– 6,5 points, soit 1 million de bénéficiaires en moins).

L'augmentation de la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic s'observe dans une majorité de branches professionnelles et de secteurs d'activité. Elle est particulièrement importante dans le secteur de la santé humaine et l'action sociale, le transport et l'entreposage, et l'information et communication. Toutefois, comme en janvier 2011, la proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> décembre 2011 est la plus importante dans l'hébergement-restauration où presque quatre salariés sur dix sont concernés par la revalorisation du Smic, puis dans les secteurs des autres activités de services (23 %), de la santé humaine et l'action sociale (21 %) et du commerce (16 %). À l'inverse, cette proportion est en moyenne nettement plus faible dans l'industrie, les transports, l'information et la communication ou encore les activités financières et d'assurance.

La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est plus élevée pour les salariés à temps partiel (26 %) que pour ceux à temps complet (près de 8 %). Cette différence s'explique en partie par le fait que le temps partiel est plus répandu dans les entreprises de petite taille et dans certains secteurs d'activité. Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic sont, en effet, particulièrement présents dans les entreprises de moins de dix salariés où ils représentent presque un quart des salariés. Ces très petites entreprises (TPE) exercent davantage leur activité dans le commerce et les services que dans l'industrie. Inversement, le taux de bénéficiaires de la revalorisation du Smic n'est que de 5 % dans les entreprises employant plus de cinq cents salariés.

# **Définitions**

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique: il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 308 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Le minimum de rémunération mensuelle joue, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Salaire horaire de base ouvrier: il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la seule population des ouvriers. Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Coût de la main d'œuvre, salaire minimum dans l'Union européenne, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « définitions » en annexes.

# Pour en savoir plus

- « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1 er décembre 2011 », Dares Analyses n° 065, Dares, septembre 2012.
- « Les coûts horaires de la main d'œuvre compris entre 3,5 € à 39,3 € selon les États membres de l'UE27 », communiqué de presse n° 63, Eurostat, avril 2012.
- « Les déterminants du coût du travail en France », Insee Première n° 1393, février 2012.
- « Emploi et salaires », Insee Références, édition 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

# Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier

	1990	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,61	8,77	8,86	9,02
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
- du Smic horaire brut	0,8	1,4	0,5	3,8	0,2	1,8	-0,5	-0,3
- du Smic horaire net <sup>1</sup>	0,9	1,1	0,5	3,9	0,2	1,6	-0.3	-0,4
- du salaire horaire de base des ouvriers <sup>2</sup>	1,5	0,7	3,4	1,2	0,3	2,3	0,4	-0,1
Indice des prix à la consommation <sup>3</sup>	3,4	1,7	1,7	1,8	2,8	0,1	1,5	2,1

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers remplace depuis décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y compris tabac. Sources: Dares; Insee

### Montant brut du Smic

en euros

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse en %
2008 (au 1 <sup>er</sup> mai)	8,63	1 308,9	2,3
2008 (au 1 <sup>er</sup> juillet)	8,71	1 321,0	0,9
2009 (au 1 <sup>er</sup> juillet)	8,82	1 337,7	1,3
2010 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	8,86	1 343,8	0,5
2011 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,00	1 365,0	1,6
2011 (au 1 <sup>er</sup> décembre)	9,19	1 393,8	2,1
2012 (au 1 <sup>er</sup> janvier)	9,22	1 398,4	0,3
2012 (au 1 <sup>er</sup> juillet)	9,40	1 425,7	2,0

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

#### Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic en % au 1<sup>er</sup> décembre de 2011

Secteur d'activité en NAF rév. 2	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	2,2	n.s.
Industrie manufacturière	6,5	18,5
Production et distribution d'énergie <sup>1</sup>	0,5	0,5
Production et distrib. d'eau ; assainiss. <sup>2</sup>	3,2	9,8
Construction	8,1	16,1
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	15,8	32,9
Transports et entreposage	2,8	7,1
Hébergement et restauration	37,3	61,0
Information et communication	2,4	7,6
Activités financières et d'assurance	2,5	6,8
Activités immobilières	12,8	23,4
Act. spécialisées, scient. et techniques	6,8	23,4
Activités de services adm. et de soutien	13,1	14,2
Enseignement (hors enseig. public)	5,7	8,4
Santé humaine et action sociale	20,6	29,2
Arts, spectacles et act. récréatives	13,2	17,5
Autres activités de services	22,8	32,0
Ensemble	11,1	25,8
,		

- 1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné.
- 2. Y compris gestion des déchets et dépollution.

Champ : salariés en France métropolitaine sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, fonction publique hospitalière, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source: Dares, enquêtes Acemo

# Coût du travail salarié selon l'activité en 2011

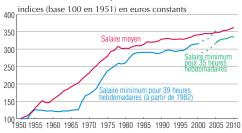
en euros

	Coût horaire du travail	Coût annuel total par salarié <sup>1</sup>
Industrie manufacturière	35,5	55 948
Construction	30,2	48 472
Commerce	28,7	46 254
Hôtels et restaurants	23.1	37 550

1. Salarié en équivalents-temps plein.

Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus. Source : Insee.

# Évolution du salaire moyen et du salaire minimum



Note : la courbe du salaire minimum retrace les durées de travail successives depuis 1951. De 2000 à 2005, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 heures et pour 35 heures. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 heures demeure représenté. Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y compris les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements (cotisations sociales, CSG et CRDS).

Source: Insee.

# Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main d'œuvre au sein de l'Union européenne

	Salaire mir en euros	Coût de la main d'œuvre en 2010		
	janvier 2011	janvier 2012	en euros par heure <sup>1</sup>	
Allemagne Autriche Belgique Bulgarie Chypre Danemark Espagne Estonie Finlande France Grèce <sup>2</sup> Hongrie Irlande Italie Lettonie Lituanie	janvier 2011  /// /// 1 415 123 /// /// 748 278 /// 1 365 863 281 1 462 /// 282 232	janvier 2012  /// /// 1 444 138 /// /// 748 290 /// 1 398 877 296 1 462 /// 286 232	en euros par heure¹ (r) 29,10 (p) 28,23 37,70 3,10 38,44 20,25 28,97 33,15 17,70 7,22 27,76 5,74 5,45	
Luxembourg Malte <sup>2</sup> Pays-Bas Pologne Portugal Rép. tchèque Roumanie Royaume-Uni Slovaquie Slovénie Suède	1 758 665 1 424 349 566 319 157 (r) 1 136 317 748 ///	1 801 680 1 447 336 566 310 162 1 202 327 763 ///	(r) 32,46 8,27  7,46 12,17 9,68 4,20 19,20 8,25 (p) 14,00 35,99	

1. Coût horaire par salarié en équivalent-temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie et des services marchands de dix salariés ou plus 2. Données 2009 pour le coût horaire de la main d'oeuvre.

Source: Eurostat.

Revenus - Salaires 63